

Réunion du Bureau de l'ARE

Göteborg (S), les 17 & 18 septembre 2009

Réf. OdJ:

POUR ADOPTION

original en français

Projet de procès-verbal de la réunion du Bureau de l'Assemblée des Régions d'Europe

I) Ouverture du Bureau

En préambule, les membres du Bureau se lèvent pour écouter l'Hymne européen.

Mimmi Von Troil, Vice-présidente de la Région de Västra Götaland, prend la parole pour indiquer à quel point elle est heureuse d'accueillir les membres du Bureau de l'ARE. Elle le fait notamment au nom du Président du Conseil régional, M. Aronsson, que d'aucuns reconnaîtront comme ayant fait partie dudit Bureau.

Suite à l'adoption d'une stratégie européenne en faveur du développement durable en 2001 à Göteborg, cette deuxième ville du pays a mis en place un programme de développement durable efficace basé sur les usines à biogaz et la construction de maisons passives.

Mimmi Von Troil se réjouit de voir inscrit à l'ordre du jour la Conférence de Copenhague, portant justement sur la lutte contre le changement climatique, ainsi que les macro-régions et toutes les questions afférentes à cette stratégie. Elle souhaite à tous d'agréables journées de réunion.

Michèle Sabban, Présidente de l'ARE, a la douleur d'annoncer le décès d'Adrien Zeller (Alsace -F). Une minute de silence est observée en sa mémoire.

Mme Sabban remercie ensuite Knud Andersen, Vice-président de la Chambre des Régions et Vice-président du Congrès du Danemark, de sa présence. Elle tient également à remercier le comté de Götaland pour son invitation et l'organisation de ces journées de rencontre et de travail. Les réunions et les événements de l'Assemblée des Régions d'Europe doivent leur réussite en grande partie aux lieux dans lesquels ils sont organisés. Elle rappelle à ce titre que la Suède est, depuis le 1^{er} juillet, à la présidence de l'Union européenne. C'est donc tout naturellement que certains des axes principaux de cette présidence structurent l'ordre du jour de ce Bureau.

II) Adoption de l'ordre du jour

La demande M. Watson (West Sussex -UK) de rajouter un point sur l'Assemblée des Régions Arc Manche est accordée.

L'ordre du jour est adopté.

III) Adoption du procès-verbal du dernier Bureau minutes à Fribourg (CH), les 14 et 15 mai 2009

Le procès-verbal du Bureau de Fribourg est adopté.

IV) Macro-régions : Nouvelle donne de l'UE sur les macro-régions

Olivier Baudelet indique au préalable que la Commission européenne a participé à la stratégie pour la mer Baltique et prépare également la stratégie de l'Union européenne pour la région du Danube.

Il détaille ce qu'est une stratégie et explique les méthodes de travail de la Commission européenne en la matière. Il rappelle que la Commission européenne propose des ressources pour faciliter le processus, mais que la mise en œuvre est faite par les Etats membres.

La Commission européenne a travaillé sur la stratégie de la mer Baltique sur la base de quatre hypothèses : Il n'est pas possible d'obtenir plus de fonds européen pour le financement ; il est impossible, à court terme, de modifier la législation européenne ; les contenus, les actions et les projets sont les résultats d'un consensus entre les différents partenaires, puisque le plan d'action doit être mis en œuvre ; Il ne s'agit pas de créer une structure complémentaire, mais d'utiliser les structures existantes.

M. Baudelet informe que le Conseil de l'Europe va accepter cette stratégie de la mer Baltique dans les semaines à venir. Elle sera ensuite lancée, avec un premier rapport en présidence polonaise en 2011. La stratégie du Danube sera lancée en parallèle.

Olivier Baudelet aborde ensuite l'approche macro-régionale et sa valeur ajoutée.

Il faut une coordination et une coopération accrue de la part des 27 pays composant l'Europe, tout comme un accord sur ce qui doit être fait pour pouvoir relever les défis et saisir les opportunités. Dans la zone de la mer Baltique, une réelle dynamique a été insufflée entre les différentes parties prenantes de la région. Tout le monde sait maintenant qu'il faut passer de la parole à l'acte et se lancer ensemble dans le projet. C'était la première fois qu'une telle approche était lancée avec toutes les parties prenantes. C'est ce qu'on appelle une stratégie intégrée.

L'Europe s'assure que tout sera mis en œuvre par le biais d'un soutien politique. Les priorités sont bien cernées. Bien entendu, il n'existe aucune obligation juridique de mise en œuvre mais c'est une sorte d'obligation morale et des rapports seront produits par la Commission européenne. M. Baudelet souligne le fait que ce suivi par la Commission européenne, organe indépendant, a été demandé par les pays eux-mêmes qui lui font une extrême confiance.

Les Etats membres ont donné leur aval aux 150 propositions extrêmement concrètes et tous les pays de la région sont tombés d'accord avec ces 150 projets. C'est donc une réussite.

Enfin, tous doivent voir dans quelle mesure chaque opportunité de financement ou chaque nouvelle décision s'aligne avec la stratégie. L'alignement de ces fonds est une idée très importante, notamment pour les investisseurs privés. Ces derniers sont à la recherche de projets et savent qu'ils peuvent investir quand la stratégie a été agréée et quand un soutien politique est assuré.

Enfin, Olivier Baudelet indique quels sont les avantages pour les régions. Premièrement, elles peuvent véritablement contribuer à la conception de stratégies macro-régionales. Les régions représentent d'ailleurs un facteur contributif très important en termes d'idées. Deuxièmement, les régions seront consultées durant la mise en œuvre par les Etats membres. Elles peuvent également mettre en œuvre les actions et les projets. Par exemple, dans le cas de la stratégie européenne pour la région de la Baltique, le tourisme sera coordonné par Mecklenburg-Vorpommern (D). Si un projet est bénéfique pour la région de la Baltique, il sera forcément bénéfique pour toutes les régions, qu'il s'agisse de s'occuper de nettoyer les rivières ou d'améliorer l'environnement économique.

En conclusion, Olivier Baudelet rappelle que les ministres des Affaires européennes se rassemblent ce jour à Stockholm pour discuter de la stratégie de l'Union pour la mer Baltique. Ils vont discuter du concept des macro-régions. Lui-même était censé y être, mais il est présent ici, à la réunion du Bureau de l'ARE. Il s'agit bien d'un signe fort. Les Etats membres sont importants, les régions également. Il remercie d'ailleurs vivement l'ARE de cette invitation.

La parole est ensuite donnée à Esko Antola, Professeur et Chaire Jean Monnet, à l'Université de Turku, pour qu'il présente son rapport sur les nouvelles donnes, notamment sur les macro-régions.

Esko Antola est très heureux d'avoir été invité par l'ARE. Il précise tout d'abord que ce jour est mémorable, puisque c'est le 200^e anniversaire de la signature du traité de Hamina, entre la Suède et la Russie, qui a changé le statut de la Finlande en lui permettant de se développer en tant que nation.

Il rappelle que M. Ilves – actuel Président de la République d'Estonie – et M. Stubb – actuel ministre des Affaires Etrangères de la Finlande – avaient rédigé à l'époque, en tant que membres du Parlement européen, une proposition pour une politique de la mer Baltique, parce qu'en 2004 cette région comptait quatre nouveaux membres de l'Union européenne et que la mer Baltique devenait ainsi une mer intérieure de l'Union européenne – à l'exception de Leningrad Oblast.

M. Antola fait un focus sur l'Union européenne. Elle est en train de modifier ses structures depuis septembre 2001, date de la déclaration de Laeken qui demandait des réformes en profondeur. Les membres de l'Union européenne ont augmenté en nombre, passant de 6 à 27 aujourd'hui. L'homogénéité géographique a été perdue et elle se trouve dans une impasse politique en termes de réforme institutionnelle. On attend des solutions avec le traité de Lisbonne, mais d'après M. Antola, ce nouveau traité arrivera trop tard et est trop limité.

Le processus de méga-régionalisation nécessite plus de flexibilité et de différenciation. Schengen ou l'union monétaire sont deux exemples de différenciations. Il existe aussi une augmentation de la coopération intergouvernementale entre certains Etats membres et des coalitions. Depuis la crise économique, ces différenciations se sont accrues et on a pu assister à des coopérations entre les pays plus importantes.

La Commission européenne considère la mer Baltique comme une macro-région. Cette zone couvre un certain nombre de régions administratives, qui ont suffisamment de thèmes en commun pour justifier une approche unique stratégique.

M. Antola revient sur la stratégie pour la mer Baltique et la gouvernance à trois niveaux pour laquelle l'Etat membre décide, la Commission européenne coordonne, assure le suivi et fait un rapport, et les partenaires font la mise en œuvre sur le terrain. Les régions font partie de ces partenaires « déjà actifs ». Elles doivent prendre l'initiative et augmenter cette prise d'initiative.

M. Antola s'inscrit en faux par rapport à Olivier Baudelet : il ne lui semble pas que la méthode de différenciation et de parallélisme fonctionne. Il ne suffit pas qu'un membre de la Commission européenne fasse des rapports et les soumette à ceux qui prennent les décisions. Le traité de Lisbonne en est un bon exemple.

Il faut en revanche une participation directe des partenaires « déjà actifs » et un engagement politique, à savoir des décisions de la part de leaders politiques d'engager leur pouvoir, leur influence et leur participation personnelle pour garantir que la stratégie reçoive visibilité, leadership, ressources et soutien politique permanent. C'est le maillon faible. Par exemple, pour la zone de la mer Baltique, les pays et les gouvernements tournent tous les yeux vers la Suède : elle doit aboutir à des résultats. Pour que ce soit possible, des institutions de leaders politiques doivent prendre les choses à bras-le-corps et soutenir le mouvement. Il faut accepter la primauté de la politique. Cela signifie qu'on doit aussi prendre en compte les institutions (gouvernementales et non-gouvernementales) et déterminer les priorités ainsi que l'agenda des décisions politiques. Pour que le processus continue à se dérouler, il doit partir de la base.

Esko Antola met l'accent sur le fait que l'ARE, forte de ses 270 membres, représente une organisation très importante. C'est une inter-régionalisation sectorielle conséquente, dans laquelle « la para-diplomatie », c'est-à-dire la diplomatie de niveau sous-étatique, peut s'exercer.

Il estime que la macro-régionalisation a démarré, telle une boule de neige. Dans dix ans, avec la mer Baltique, la région du Danube, la région de l'Adriatique, l'Alliance atlantique et l'équivalent en Mer du Nord, six ou huit méga-régions existeront en Europe.

M. Antola pose alors la question de l'impact de la méga-régionalisation sur l'Union européenne et du rôle de ces méga-régions. La région de la mer Baltique est pionnière en la matière et doit saisir cette opportunité pour influencer le reste de l'Europe.

M. Antola souligne que les régions doivent parler d'une seule voix, non seulement avec leurs voisins, mais auprès des institutions à Bruxelles. C'est l'une des composantes principales de la méga-régionalisation, qui fait partie du processus de mondialisation. Avec cette « G-isation » – G pour global –, elles pourront renforcer leur position.

En conclusion, M. Antola invite les membres du Bureau à réfléchir très attentivement au rôle qu'ils veulent jouer dans la mise en œuvre et dans la gouvernance de la macro-régionalisation.

Mme Sabban juge effectivement nécessaire de mettre le politique au cœur de l'action. Elle souligne que le rôle du politique est d'ailleurs central à l'Assemblée des Régions d'Europe.

Elle revient sur le concept de la para-diplomatie pour préciser que les membres de l'ARE en font quotidiennement. Ce n'est qu'un début, mais le rôle des régions est essentiel dans les effets de la mondialisation.

Mme la Présidente rappelle que le Président Barroso vient d'être réélu à la tête de la Commission européenne. Elle aura l'occasion de lui réaffirmer à Belfort, puisqu'il est convié à l'Assemblée Générale de l'ARE, ce qu'elle avait eu l'occasion de lui dire lors d'une rencontre à Bruxelles au lendemain du plan de relance européen, à savoir qu'il doit prendre attache avec les régions qui sont au contact des petites entreprises et de l'économie. Les 270 régions de l'ARE représentent 280 millions d'hommes et de femmes qui doivent réfléchir et avancer ensemble.

M. Rymarczyk (Dolnoslaskie -PL) demande à Esko Antola si la macro-régionalisation peut faire naître de nouvelles barrières à la coopération entre régions.

M. Antola lui répond positivement, mais ce ne serait pas l'intérêt des régions, qui doivent au contraire chercher à devenir des acteurs beaucoup plus performants dans ce jeu de la mondialisation. Les macro-régions recherchent juste à être plus fortes et se placent toujours sous la législation suprême de l'Union européenne.

M. Olin (Central Finland -FIN) demande aux intervenants de lui préciser quels sont leurs critères de définition de la macro-région. Il relève qu'il manque peut-être une dimension sociologique, à savoir une identité macro-régionale. Il serait possible de définir au sein de l'Union européenne une macro-région du Nord, de l'Ouest, de l'Est et du Sud, mais M. Olin s'interroge sur un tel processus de macro-régionalisation qui pourrait comporter le risque de renforcer des disparités déjà existantes.

M. Baudalet souligne qu'aucun *Master plan* ne vise à démanteler l'Europe ou la subdiviser en x territoires. Ce concept est le fruit d'une demande de la présidence suédoise qui voulait avoir un rapport sur le sujet. Ce n'est pas une idée provenant de l'Union européenne ou de la Commission européenne. Il précise ensuite que la Commission européenne n'a pas défini en termes clairs ce qu'est une macro-région. Elle ne veut pas d'une définition hermétique et préfère penser en termes de stratégie.

Le concept est nouveau. La Commission européenne n'a pas beaucoup de recul et d'expérience. Il s'agit surtout de trouver des structures permettant l'action. Les régions riveraines de la mer Baltique avaient envie de se mettre ensemble pour lutter contre sa pollution. Il en va de même pour les régions du Danube. Le point de départ est un intérêt commun entre des populations très différentes. La stratégie des macro-régions est ciblée sur l'action.

La Commission européenne a effectivement déjà songé à une stratégie en direction de la Mer du Nord, mais également un concept en direction de la Méditerranée. Deux réunions avec des représentants de l'Union pour la Méditerranée ont déjà eu lieu. Il est trop tôt pour savoir ce que cela apportera à terme, mais les représentants de l'Union pour la Méditerranée étaient très intéressés. Ils ont bien compris qu'il était possible de décliner des projets très concrets à partir d'une stratégie. L'espace est ouvert à des stratégies multiples.

M. Antola, pour sa part, expose quatre définitions possibles du concept de macro-région.

1. Une définition de construction pour l'action. Concernant la région de la mer Baltique, cette construction était totalement artificielle, mais fonctionne parce que l'idée était claire.
2. Une définition autour de la dimension économique. Certains pays, dont la force économique s'est complètement détériorée, se sont regroupés. Ces régions ont tout intérêt à se mettre ensemble, pour se reconstruire ensemble.
3. Une définition sur un concept territorial. Ce sont les états de la mer Baltique ou les pays du Danube. Le lien territorial est clair : c'est un océan, une mer, ou un fleuve. Cette caractéristique naturelle qu'est l'eau permet d'engendrer des projets. M. Antola précise que l'Ouest des Balkans est aussi une région très intéressante. Ce sujet sera évoqué lors de la Conférence du Comité des régions, qui se tiendra à Bruges (B) la semaine prochaine. Il lui semble intéressant d'avoir la contribution de l'ARE sur ce type de débats.
4. Une définition sur le concept d'identité. Très souvent, les macro-régions ont une identité forgée sur l'histoire.

Mme Carlsson (Norrbotten -S) considère que l'ARE a effectivement un rôle important à jouer dans ce processus de macro-régionalisation. Suite à l'élargissement de l'Union européenne, la prospérité a augmenté, mais il reste encore beaucoup à faire. Une macro-région consiste à régler les problèmes concrets qu'un état individuel ne pourrait résoudre tout seul. Le changement climatique et la pollution des mers sont des

problèmes transfrontaliers qui doivent être réglés à une échelle commune. Elle encourage donc ce type de stratégies qui apporte des résultats concrets et lui souhaite beaucoup de succès. L'ARE a donc un rôle charnière très important à jouer, puisqu'elle regroupe beaucoup de communautés et de populations différentes. Les régions facilitent les macro-stratégies, les stratégies régionales ou locales, et s'en font le relais. Elle espère que l'ARE conservera un dialogue très actif avec tous les acteurs de la macro-stratégie, évaluera les résultats, continuera à s'impliquer et à participer à d'autres macro-stratégies qui sont encore à définir.

Le Secrétaire général, M. Klipp, mentionne que l'ARE est une organisation dans laquelle la subsidiarité joue un rôle majeur. Il ne faut jamais oublier que les politiques élus, à tous les niveaux de gouvernance, sont les acteurs du changement. Or, ce sont les populations qui les élisent. Les citoyens leur adressent donc leurs besoins et leurs attentes. M. Klipp comprend bien la peur que pourraient avoir les populations d'un niveau supplémentaire de gouvernance, totalement anonyme. Il faut donc faire très attention à ce que la relation entre les politiques et les citoyens ne se perde pas de vue.

M. Klipp rappelle que les résultats de l'étude de la subsidiarité vers le succès ont été présentés au bureau de Fribourg. Il a été constaté que plus les régions étaient en mesure de décider pour elles-mêmes, plus le succès économique était grand. Ce sont les citoyens qui agissent localement, et non pas certains théoriciens très loin de tous les problèmes.

M. Meyer (Alsace -F) admet que cette réflexion sur les macro-régions est presque une conséquence logique d'Interreg B. Dans les territoires de l'espace alpin, du Danube ou de l'espace Atlantique, certains se sont rendu compte qu'ils n'avaient rien à faire avec des partenaires de ce territoire et d'autres se sont rendu compte qu'ils ne pouvaient plus progresser autrement qu'en travaillant ensemble. Si la Commission européenne aide les territoires et les régions directement, des solutions extrêmement intéressantes pourront être trouvées sur une base de libre coopération où l'intérêt commun est clairement reconnu.

Il existe dix ou quinze territoires en Europe. Une nouvelle réflexion est toutefois en cours, notamment en Allemagne, sur la notion de régions métropolitaines. On se rend compte que les grandes villes doivent coopérer avec le territoire adjacent. C'est un autre niveau de coopération, toujours librement consenti sur le principe de l'intérêt commun, pour monter des actions et non pas pour définir de nouvelles frontières et de nouveaux espaces.

M. Meyer trouverait dommage que l'ARE manque ces rendez-vous.

Mme Sabban le rassure sur ce fait et mentionne l'intervention d'Adrien Zeller à l'université de Fribourg sur les effets de la décentralisation. Elle rappelle que la France est en pleine réforme de l'approche territoriale.

M. Watson (West Sussex -UK) trouve que ce débat sur les macro-régions intervient en temps voulu. Certaines régions peuvent effectivement travailler ensemble, alors qu'elles n'ont à première vue pas beaucoup de points communs. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que l'Union européenne est surtout une union économique. Il est très important d'inclure dans la macro-région le concept de macro-économie. Il ne faut pas non plus que les profits concrets apportés à la population soient perdus de vue. Les citoyens demandent toujours aux politiques ce que cela leur apporte. Quels que soient les acteurs travaillant sur une macro-région, l'amélioration de la qualité de vie pour les populations est ce qui est le plus important.

M. Baudalet rappelle qu'effectivement l'enjeu premier de ces macro-régions bénéficie à la population. Compte tenu des différences et des disparités, les macro-régions sont une

possibilité de rapprocher l'Union européenne et les institutions bruxelloises de la population, pour avoir des stratégies plus ciblées sur des besoins précis.

M. Baudelet redonne la définition de la subsidiarité : « agir au niveau le plus approprié ». C'est bien la logique de la macro-région. Certains problèmes ne peuvent être réglés ni au niveau de Bruxelles, ni au niveau national. Il ne s'agit pas de créer un conflit entre les Etats nationaux et leurs régions, mais de prendre les décisions au niveau le plus approprié. Il faut absolument que l'ARE s'implique dans cette future stratégie des macro-régions.

M. Antola ne comprend pas le concept de subsidiarité en tant que Finlandais, à la différence des Allemands dont le pays est organisé en structure fédérale. Selon lui, il est impossible de construire un concept signifiant différentes choses, selon la culture d'où l'on vient.

Esko Antola tient à souligner un autre terme : la gouvernance multi-niveaux. Pour utiliser cette gouvernance multicouche, il faut commencer à réfléchir en termes de macro-régions.

Les méga-régions seront un autre défi qui sera bientôt à relever pour les régions traditionnelles.

Mme Sabban, à ce titre, prend l'exemple de Paris Métropole qui s'imbrique complètement dans sa région, à savoir l'Île-de-France. Elle demande par ailleurs à M. Antola d'apporter sa réflexion sur le travail à venir portant sur la mer Noire. Ce sera le troisième lieu d'un regroupement autour de l'eau.

M. Klipp rebondit sur le principe de subsidiarité et rappelle qu'il remonte aux Grecs. L'idée est de faire prendre aux citoyens le plus de décisions possibles pour tout ce qui touche leur propre vie. C'est un principe de la civilisation occidentale judéo-chrétienne et c'est grâce à lui que l'Union européenne a été créée.

M. Kieffer (Salzburg -A) est reconnaissant à Klaus Klipp d'avoir indiqué que la subsidiarité n'était pas importante uniquement dans les pays fédéralistes. Il remarque que le concept de gouvernance à multi-niveaux est très nouveau, dans la mesure où on accepte les partenariats et où on accepte que ce ne soit pas forcément le niveau supérieur qui prend les meilleures décisions. Selon lui, les macro-régions sont un défi pour redonner de la responsabilité aux citoyens.

Mme Sabban, pour conclure ce point, remercie les différents intervenants. Elle pense que ce débat mériterait d'être repris et poursuivi.

V.) Priorités de la présidence suédoise de l'UE - l'économie

M. Sandgren, le Président de la Commission 1, communique les priorités de la présidence suédoise de l'Union européenne.

Le Premier ministre suédois, Fredrik Reinfeldt avait résumé les deux priorités suédoises principales dans son discours à Bruxelles en juin 2009 : il s'agit de gérer la crise financière et le chômage, et de traiter le changement climatique.

Le gouvernement suédois souhaite aussi gérer et augmenter la coopération en termes de justice et d'affaires intérieures. Il s'agit des contrôles frontaliers, de la coopération douanière et en matière juridique, de la politique d'émigration, des visas et de la protection civile.

L'importance d'adopter une stratégie européenne pour la mer Baltique est également un point fort pour le gouvernement suédois. L'objectif est d'améliorer l'environnement dans la mer Baltique et de renforcer l'intégration et la concurrence dans la région.

La présidence suédoise va aussi s'attacher au renforcement et à l'élargissement de l'Union.

Pour ce qui concerne l'engagement mondial, la présidence suédoise prépare des sommets avec l'Afrique du sud, le Brésil, la Russie, la Chine, l'Inde et l'Ukraine. Le Premier ministre suédois a également exprimé sa volonté de développer des relations avec la nouvelle administration américaine.

Arriver à mettre en œuvre le traité de Lisbonne, pour qu'il puisse entrer en vigueur dans les meilleurs délais, est également une priorité de la présidence suédoise.

M. Sandgren poursuit son exposé en évoquant les points sur lesquels se penche la Commission 1.

99,8 % des entreprises dans l'Union européenne sont des petites et moyennes entreprises. Elles sont importantes pour la croissance et pour l'innovation environnementale. Elles fournissent les deux-tiers des emplois, parfois même jusqu'à 80 % pour les artisans. De plus, les PME-TPME ont une contribution importante en termes de formation professionnelle de la jeunesse. Selon une enquête de l'Association européenne des artisans, les PME-TPME ne mettent au chômage leurs salariés que lorsqu'elles n'ont plus aucune autre alternative. Elles contribuent largement à la dimension sociale de l'économie européenne.

Néanmoins, les PME-TPME sont particulièrement vulnérables, car elles sont confrontées à des freins, notamment lorsqu'il s'agit d'obtenir des crédits bancaires ou de se développer à l'international. Il est évident que toute la stratégie complémentaire de croissance et d'emploi doit prendre en compte l'importance des PME-TPME pour l'économie européenne et doit contribuer à ouvrir de nouvelles opportunités d'emploi. Donc, se concentrer sur les PME-TPME et sur l'entrepreneuriat est l'une des priorités de la Commission 1 en 2010.

La Commission 1 prévoit de poursuivre le Prix de l'innovation pour favoriser l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes, et une meilleure coopération avec les régions en ce qui concerne les échanges d'expériences.

L'un des défis de la stratégie de Lisbonne concerne l'appropriation des objectifs. Or, cela se concrétise au niveau régional. La région est le meilleur niveau pour une contribution significative vers le succès de la croissance et de l'emploi.

Lors de la dernière réunion de Bureau à Fribourg, M. Sandgren avait déjà abordé l'enquête faite par l'ARE qui montrait clairement que les régions avaient défini des besoins très précis dans leur territoire pour lutter contre la crise, mais que ce n'était généralement pas suffisamment pris en compte au niveau européen, parce qu'il vise davantage les grandes sociétés et le système financier et ne se concentre pas véritablement sur l'économie réelle.

En soutenant l'entrepreneuriat et en montrant la capacité innovante des PME-TPME, on voit comment transformer ces difficultés en opportunités, développer l'économie et conserver les emplois. La dimension régionale est clé en termes de stratégies d'innovation. Ainsi, la Commission 1 va continuer à faire pression pour impliquer toutes les régions dans les questions qui les touchent.

Pour 2010, il est prévu un séminaire en coopération avec les Chambres européennes du commerce et de l'industrie, qui développeront une politique de recommandations pour les faire examiner par le Conseil.

Par ailleurs, il sera pratiqué un examen des implications pratiques au niveau des régions, en les dotant de bonnes pratiques pour la promotion des PME-TPME, l'entrepreneuriat et l'innovation. Les régions jouent en effet un rôle au travers de leurs expériences et de leurs propositions

Mme Sabban ouvre le débat, tout en remarquant que les PME-TPME sont le moteur de la reprise économique. Néanmoins, les régions peuvent aussi jouer un rôle au travers de leurs expériences et faire des propositions.

M. Olin (Central Finland -FIN) est très intéressé à savoir ce qui se passe au niveau de la présidence. La compétitivité n'est pas véritablement une fin en soi, mais un moyen. Il faudrait travailler plus à fond pour déterminer l'objectif véritable de l'Union. Il s'agit d'améliorer la vie de tous et non pas seulement de quelques personnes.

M. Olin se rappelle que la Suède a réussi à résoudre les problèmes de chômage. En revanche, de 70 à 80 000 personnes sont proches du seuil de la pauvreté dans l'Union européenne. Il souhaite savoir si le Premier ministre suédois a des recommandations sur la manière de résoudre le chômage et tout particulièrement le chômage des jeunes.

M. Olin termine son intervention par un commentaire : la Suède produit un travail de qualité, mais une présidence qui tourne tous les six mois ne peut pas gérer une Union à 27. Il attend donc le traité de Lisbonne avec impatience, puisqu'il permettra une présidence courant sur une période de deux ans et demi.

M. Sandgren tient à souligner que la Suède se trouve actuellement dans une situation qu'elle n'a pas connue depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, puisque son taux de chômage atteint presque 10 % et 20 à 25 % chez les jeunes.

M. Rymarczyk (Dolnoslaskie -PL) fait référence à une enquête qui a montré que les PME-TPME en Europe étaient moins compétitives que les entreprises équivalentes aux Etats-Unis. Il convient donc de renforcer l'internationalisation et le commerce extérieur. Les grosses entreprises sous-traitent leur production, alors que les PME-TPME ne quittent pas leur région et restent sur place, localement.

M. Albayrak (Istanbul -TR) fait observer qu'il existe un lien étroit entre la compétitivité et le succès. Il demande à ce que l'Assemblée des Régions d'Europe s'occupe de cet aspect concurrentiel.

Mme Sabban rebondit sur l'emploi des jeunes. Elle rappelle que l'Union européenne a mis en place Erasmus, destiné aux jeunes étudiants, et que l'Assemblée des Régions d'Europe a un dispositif, nommé EUROYDYSSEE, qui s'adresse à l'ensemble des jeunes.

Il lui semble utile de renforcer cette partie de l'organisation de l'ARE. Une déclaration va être signée à Belfort avec la province du Québec pour permettre à plus de 400 jeunes européens de partir là-bas. Elle reviendra sur ce point.

Mme Sabban incite à mettre en valeur l'enquête de l'ARE à chaque déplacement ainsi qu'au sein des régions.

M. Sandgren trouve en effet que cette opportunité ouverte aux jeunes est extraordinaire. Il n'en demeure pas moins que les Suédois ne parlent pas le français. Par ailleurs, trois raisons ont été avancées comme frein au développement des PME-TPME : elles ont des difficultés à obtenir des fonds pour investir, le capital-risque pour aider les jeunes entrepreneurs à se lancer doit se développer et la bureaucratie est rédhibitoire.

Mme Sabban pense quant à elle que la barrière de la langue française a trouvé sa solution, avec LOJIQ qui s'ouvre à tous les pays, notamment d'Amérique du Nord et d'Amérique du Sud. Il ne faut pas s'arrêter à la barrière des langues, d'ailleurs les jeunes

ne se posent pas ces questions. De plus, Eurodyssey fonctionne dans toutes les langues.

VI.) La lutte contre le changement climatique

Mme Sabban trouve que ce point fait une bonne transition avec le précédent, puisque le changement climatique crée de l'emploi.

Pour Claude Trémouille, Vice-président de la Commission 1, l'un des objectifs principaux de l'Assemblée des Régions d'Europe est de réagir aux besoins et aux évolutions actuelles et à venir, en ayant une approche dynamique, afin d'appréhender toutes les évolutions. Cette approche est d'autant plus pertinente et urgente lorsqu'il s'agit de changement climatique.

A l'ARE, la lutte contre le changement climatique est depuis longtemps un sujet traité de manière globale, mais aussi de manière transversale. Dans ce contexte, l'ARE se félicite que ce thème soit au cœur des priorités de la présidence suédoise pour les mois à venir. Tout comme l'ARE, la présidence suédoise convient qu'il n'est plus possible d'ajourner et de repousser davantage la prise de mesures courageuses et déterminantes contre ce changement climatique.

La question fondamentale qui précède la Conférence sur le changement climatique de Copenhague consiste à savoir comment concilier le développement économique avec une démarche environnementale, tout en y intégrant une dimension sociale. Cette question vitale devra en grande partie être traitée à l'échelon régional, dans la mesure où c'est à ce niveau que de nombreuses politiques sur le changement climatique sont mises en œuvre.

Au cours des deux dernières années, l'ARE a organisé des événements visant à trouver des solutions régionales aux problèmes causés par le changement climatique. Il convient de mentionner la déclaration en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique adoptée par l'AER et la FEDARENE en 2006.

A ce jour, il faut savoir que 86 régions européennes ont rejoint cette initiative qui, en plus de l'expression d'intention, contient des étapes très concrètes et des objectifs mesurables en ce qui concerne notamment les énergies renouvelables.

L'importance d'arriver à des accords aboutissant à des résultats concrets dans la lutte contre ce changement climatique est également soulignée par la présidence suédoise, au sein de l'Union européenne, sachant que l'objectif est de réduire de 20 à 40 % les émissions de Co2 jusqu'en 2020 et de 80 à 95 % en 2050. Cet objectif ambitieux ne pourra être atteint que par le développement d'instruments politiques précis et une grande capacité d'innovation, en recherchant de nouvelles formes d'industrie propres.

L'AER contribue à la réalisation de ces objectifs, par exemple au travers du projet « *MORE4NRG* » initié en 2008 et réunissant 13 régions et en créant une plate-forme d'échanges de bonnes pratiques dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. « *MORE4NRG* » est basé sur la méthodologie d'audits faits par des experts. Elle consiste essentiellement en la visite d'une équipe interrégionale ou interdisciplinaire d'experts à une région qui a l'intention d'améliorer la soutenabilité de ses politiques énergétiques.

L'ARE jouit désormais d'une réputation qui dépasse les frontières européennes, à tel point que sa Présidente ira aux Etats-Unis dans le cadre d'une Conférence internationale relative au changement climatique au cours de laquelle elle rencontrera le SG des Nations Unies.

De concert avec le PNUD (Programme des Nations-Unies pour le Développement), le PNUE (Programme des Nations-Unies pour l'Environnement), et huit autres associations de gouvernements locaux et régionaux, l'ARE a également développé un programme global visant à promouvoir les faibles émissions de Co2 ainsi que les pratiques régionales respectueuses du climat.

Les principaux objectifs de ce projet ambitieux sont la sensibilisation aux problèmes liés au changement climatique dans plus de 500 régions du monde, le calcul de l'empreinte carbone dans plus de 50 régions et enfin le développement de stratégies visant à réduire les émissions de carbone par la production d'énergies alternatives, une approche innovante des transports et d'autres mesures visant à faire face aux défis des décennies à venir.

Par ailleurs, l'ARE a organisé ces dernières années de nombreux événements autour du changement climatique, telle que la Conférence qui s'est déroulée à Limoges. Cette Conférence s'est conclue sur une déclaration conjointe de l'ARE et du PNUD, pour renforcer le rôle des autorités régionales dans le cadre des discussions de Kyoto 2 qui culmineront à Copenhague en décembre.

Ici encore, l'ARE est en phase avec le programme de la présidence suédoise, en recherchant une solution globale au réchauffement planétaire.

L'ARE ne limite pas son action à la participation au sommet de Copenhague mais inscrit cette Conférence dans une série plus large d'événements afin de garantir un résultat durable grâce à des actions continues. La prochaine étape aura lieu à Sundsvall (S), lors de la réunion plénière de la Commission 1, qui aura pour thème principal les nouveaux systèmes de financement pour une meilleure efficacité énergétique.

Début 2010, la Commission 3 organisera une conférence en Andalousie dans le cadre de la plate-forme européenne des autorités régionales et locales pour le développement. Cette conférence s'articulera autour du changement climatique et de la coopération au développement. Elle constituera une opportunité pour les pays en voie de développement pour exprimer leurs inquiétudes et d'établir des partenariats avec des régions européennes pour optimiser la lutte contre le changement climatique.

Cet engagement est la preuve d'une attitude responsable des membres de l'ARE, conscients du fait que le réchauffement climatique doit être combattu non seulement en Europe, mais aussi à l'échelle de la planète de façon concertée.

L'ARE s'est donné des moyens et des objectifs ambitieux dans le domaine du changement climatique. Elle encourage la présidence suédoise à poursuivre son programme ambitieux sur le changement climatique et tient à l'assurer de notre soutien. Les régions d'Europe sont des partenaires sur lesquels elle peut compter.

VII.) La Conférence de Copenhague sur le changement climatique. Avec la contribution du Climate Group et du PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement)

(Néant)

VIII.) Partenariat oriental

Lars-Gerhard Westberg, Vice-président du Comité permanent des affaires institutionnelles, rappelle que la présidence suédoise a indiqué dans son programme qu'elle s'attacherait à la mise en œuvre de ce partenariat oriental.

M. Westberg a déjà présenté cette initiative et il en rappelle les grandes lignes. L'ARE a beaucoup de membres actifs qui proviennent de ces régions, mais aussi d'autres comme l'Ukraine et la Géorgie qui ne sont pas membres. Des modèles de cohésion politique ont donc été mis en place dans le cadre d'un mémorandum d'accord.

Cette initiative a été discutée en présence de Klaus Klipp, à Guria (GE) le 2 juillet 2009. La réunion a rassemblé les gouverneurs des régions de Géorgie, le ministre d'Etat pour l'Europe et l'intégration euro-atlantique, M. Giorgi Baramidze, et des représentants de l'Arménie et de la Pologne. Ces participants ont parlé du concept et des possibilités d'une coopération interrégionale dans le cadre du réseau de l'ARE et de l'Union européenne. Des visites d'études, des sessions de formation ont été discutés et des échanges de représentants régionaux ont été planifiés. De plus, l'ARE a été invitée à lancer une coopération intense avec les régions arméniennes. Ainsi, il est prévu une visite de la Présidente de l'ARE.

Cette première convention sur la politique régionale a été signée entre la Commission européenne et l'Ukraine et ses régions membres, en particulier la région de Donetsk (UA), cet été. L'ARE veut s'assurer que les régions se reconnaissent comme partenaires de cette convention. Les régions d'Ukraine ont dit clairement qu'elles voulaient faire partie de cette politique de coopération entre l'Union européenne et l'Ukraine. Les régions sont impliquées et toute politique régionale de financement et de formation doit bénéficier aux régions, pas seulement au niveau national.

De plus, il a été décidé que l'ARE allait agir en qualité d'animateur avec la DG Régio pour des sessions de formation sur la politique régionale d'Europe et contribuer aux échanges entre des administrations régionales. L'ARE continue à suivre les développements et les débats sur ce partenariat à Bruxelles et avec différentes institutions européennes

Mme Sabban sera effectivement en Arménie avec une délégation. Cela s'inscrit en parallèle avec la conférence sur la mer Noire. Elle invite Lars-Gerhard Westberg à s'y joindre, puisqu'il suit ces travaux au sein de l'ARE.

IX.) Réunion avec les régions de la mer Noire

Mme Sabban rappelle qu'à la suite de l'adhésion au 1^{er} janvier 2007 de la Roumanie et de la Bulgarie à l'Union européenne, la mer Noire est devenue la troisième mer de l'Europe.

Au cours des quinze dernières années, de nombreuses initiatives relatives à la mer Noire ont vu le jour. Ces tentatives pour la plupart n'ont pas eu les effets heureux attendus. C'est pourquoi, en 2007, l'Union européenne a mené une initiative pour voir comment il était possible d'articuler toutes ces structures et ces programmes. L'initiative pour la mer Noire (*Black Synergy*) est née ainsi. Elle repose sur cinq axes principaux : l'environnement, l'énergie, les transports, la sécurité intérieure et la démocratie. Pour le moment, cela reste un peu inachevé et un besoin de leadership et de dynamisme se fait sentir, d'autant plus que ces initiatives n'ont pas suffisamment intégré les populations et les acteurs de la société civile. Mme Sabban considère que les régions et l'ARE peuvent intervenir sur ce dernier point.

C'est pourquoi, avec le Président de la région d'Abkhazie (GE), l'Assemblée des Régions d'Europe prend l'initiative de réunir les représentants des 33 régions de la mer Noire pour traiter de la gestion de l'eau et du tourisme. Ce projet doit déboucher sur un sommet. Les dynamiques géopolitiques de la région, par exemple les conflits gelés, seront abordées. Il s'agira aussi d'identifier les grandes lignes pour le développement économique de la région et de savoir dans quelle mesure les instruments financiers de l'Union européenne

sont susceptibles d'aider à ce renouveau. C'est un point de départ, mais Mme Sabban espère qu'il mènera à de nombreuses concrétisations.

Elle compte sur les représentants d'Istanbul (TR) pour l'aider dans cette tâche.

M. Albayrak (Istanbul -TR) répond que les membres de sa région sont prêts à participer à toutes les actions auxquelles la Présidente de l'ARE souhaiterait les associer pour la mer Noire.

M. Greenslade se rappelle la période d'accession à l'Union européenne des pays de l'Europe de l'Est. Le travail de l'ARE avec les régions dans des pays accédants avait été très riche et très utile. Cette initiative de la mer Noire est une opportunité double. D'une part, l'ARE peut avoir un impact proactif pour les régions dans cette partie du monde, pour les aider à grandir et à se développer. D'autre part, les objectifs que l'ARE s'est fixés d'intégrer de nouvelles régions pourraient être atteints.

M. Greenslade est ravi de proposer son aide en ce sens.

Mme Sabban l'accepte bien volontiers. Elle rappelle que M. Greenslade a été à l'initiative de l'association de ces différentes régions.

M. Watson (West Sussex -UK) fait un bref exposé sur l'Assemblée des Régions Arc Manche dont il est le Président. Une conférence sur l'adaptation au changement climatique a eu lieu. Le DVD de cette conférence est à la disposition des membres du Bureau.

En tant que représentant de l'Arc Manche, il lui a été demandé d'être présent à Rome pendant les journées maritimes. Cette conférence a montré combien les activités maritimes de l'Union européenne et de l'Europe sont devenues importantes, avec une visibilité accrue depuis le Livre bleu. La conférence des journées maritimes aura lieu en mai l'année prochaine à Gijón (E). L'Arc Manche a été contactée pour y participer. Voilà comment l'Arc Manche assure une coopération multirégionale.

X.) Les attentes de l'ARE sur la nouvelle Commission européenne

M. Westberg, Vice-président du Comité permanent des affaires institutionnelles, rappelle que le nouveau cycle de gouvernance au niveau européen a démarré en juin. Un nouveau Parlement européen a été élu cette année et une nouvelle Commission sera constituée. Le Parlement européen a approuvé la nomination de José Manuel Barroso comme Président de la Commission européenne. Les conditions de coopération au niveau européen changeront si le traité de Lisbonne entre en vigueur. Il faut attendre le vote irlandais fin octobre.

Afin que les nouveaux représentants soient conscients des questions régionales et des intérêts régionaux, un document comprenant plusieurs demandes à soumettre à la nouvelle Commission a été préparé. Lars-Gerhard Westberg demande aux membres s'ils ont des commentaires ou des amendements à faire sur ce document. Comme ce n'est pas le cas, il sera envoyé au Parlement européen et à la Commission européenne.

XI.) Proposition du Comité des Régions : la gouvernance à niveaux multiples

M. Westberg, Vice-président du Comité permanent des affaires institutionnelles, indique que les nouvelles initiatives, telle que la stratégie de la mer Baltique, demandent de nouveaux mécanismes de gouvernance. La gouvernance multi-niveaux est l'exercice de l'autorité à différents niveaux de gouvernance.

En 2008, le Comité des Régions a relancé un débat sur la gouvernance européenne et la gouvernance à multi-niveaux en Europe. Il a publié un Livre blanc, afin de formuler sa vision sur ce que peut être l'avenir de la gouvernance européenne. Actuellement, le Comité des Régions lance une consultation générale pour rassembler les points de vue et les commentaires des autorités locales et régionales, les associations et les différentes parties prenantes sur la meilleure manière de mettre en œuvre la gouvernance multi-niveaux en Europe.

Le Comité des Régions a une consultation le 30 novembre. Le Comité permanent a lancé une consultation auprès de ses membres pour connaître leur point de vue et renvoyer ces informations aux régions membres. Un document résumé sera préparé pour la prochaine réunion de Bureau, où une déclaration formelle sera adoptée de la part de l'ARE au Comité des Régions.

M. Kieffer (Salzburg -A) rappelle, dans le cadre du Conseil de l'Europe, qu'un avis a été donné sur la gouvernance multi-niveau. La Chambre des Régions va en discuter le 14 octobre. M. Kieffer invite le secrétariat à mettre ce document à disposition des membres de l'ARE sur le site Internet. Il serait bon que l'ARE se rallie à la position du Conseil de l'Europe et demande à ce que les régions soient encore plus représentées qu'elles ne le sont déjà dans tous les organes. Les régions doivent aussi être plus impliquées dans la législation et l'élaboration de certaines lois.

Par ailleurs, M. Kieffer fait part du départ en retraite du Secrétaire général du CPLRE. M. Kieffer est candidat pour lui succéder. Il faut attendre la publication de la liste électorale, mais le Président de Salzburg projette de s'adresser à toutes les régions membres de l'ARE pour leur demander un soutien. A ce poste de Secrétaire général au CPLRE, M. Kieffer pense pouvoir œuvrer en faveur des intérêts de l'ARE.

Lars-Gerhard. Westberg remercie M. Kieffer de ses commentaires très utiles et sera heureux de le rencontrer dans ce contexte. Ce sera inscrit à l'ordre du jour du Comité permanent et une réponse sera apportée pour le 13 novembre.

Mme Sabban trouve que la candidature de M. Kieffer au Secrétariat général du CPLRE est de très bon aloi. Elle lui souhaite d'être retenu parmi les candidats présentés et d'être élu. Dans ce cas, elle aimerait que le Secrétaire général de l'ARE ait avec lui une coordination totale pour promouvoir les régions, notamment au Conseil de l'Europe. Certains sujets, qui ne plaisent peut-être pas toujours à la Commission européenne ou au Conseil de l'Europe, mais pour lequel l'intérêt des régions prime, pourraient être portés conjointement.

XII.) Innovation pour le changement démographique

Mme Sabban regrette l'absence de Constantin Ostaficiuc qui devait intervenir sur ce point. Elle rappelle qu'il n'a participé à aucun Bureau depuis Tampere. Cela lui pose problème pour l'activité de l'ARE. Mme Sabban rappelle à quel point elle tient à ce que les élus rapportent sur leur Commission. Elle note, en revanche, que Christina Wahrolin, la Vice-présidente, est très efficace en la matière.

Martin Andreasson, de la région de Västra Götaland qui participe à la Commission 2, expose donc le sujet sur le changement démographique. Il est très honoré de donner quelques perspectives sur les défis du changement démographique. Il pense que l'ARE devrait tenter de faire comprendre à l'opinion publique que ces défis sont aussi une force pour l'Europe.

Actuellement, on compte quatre personnes en activité pour chaque personne de plus de 65 ans. En 2030, ce seront deux personnes actives pour chaque personne de plus de

65 ans. Si aucune décision n'est prise, l'économie et le système social n'y survivront pas. Cet impact du changement démographique est déjà visible de le coût pour assurer les soins de santé sera de plus en plus important.

M. Andreasson rappelle la démarche de Muhammad Yunus, le prix Nobel 2006, lorsqu'il a créé la banque des microcrédits. Il faut de même trouver de nouvelles manières d'organiser et de gérer les ressources, de trouver du travail, de mettre à disposition l'éducation, de s'occuper des enfants et des personnes âgées. Il faut innover pour s'adapter à tous les changements.

M. Andreasson donne quelques exemples tirés des travaux faits par la Commission 2. Il faut une société plus inclusive et plus équitable, qui donne à tous une égalité des chances. Les personnes qui ont des handicaps physiques ou mentaux doivent participer pleinement à la vie de la société. Pour le comprendre, il est important de réfléchir à la notion de handicap. Ce peut effectivement être une personne en fauteuil roulant, mais aussi un individu qui a dû mal à accomplir un acte – comme par exemple parler une autre langue que sa langue maternelle. Les handicaps sont apparus, car les différences qui existent dans la population n'ont pas été prises en compte. Construire des bâtiments et des systèmes de transport accessibles sont les premières étapes pour inclure ces personnes handicapées, sachant que toutes les autres personnes pourront profiter d'une l'infrastructure physique plus accessible.

Il convient aussi de s'assurer que le marché du travail est accessible. Trop souvent, les personnes handicapées reçoivent des indemnités. Or, elles représentent une réelle valeur ajoutée dans le travail. Il faut qu'elles soient mises « en vitrine » pour que les stéréotypes tombent. Les fonds structurels européens servent à financer les activités qui incluent les personnes avec des handicaps. Il faut s'y pencher.

Il convient aussi de réfléchir à la manière de créer des synergies entre les jeunes et les personnes âgées, et à la manière d'améliorer l'interaction et les échanges entre les deux générations. Pour les jeunes qui sont sur le marché du travail, il faut créer plus d'opportunités. Une génération vieillissante qui se développe rapidement signifie une économie différente, mais aussi des besoins et des intérêts que le marché devrait prendre en compte. Plusieurs sociétés qui suivent ces tendances ont développé des produits bien précis et des services pour les personnes âgées. Il faut aussi examiner le type de services publics nécessaires à ces personnes et former du personnel. On peut s'attendre à une demande croissante d'accès aux services de santé. Il faut penser aux carrières et les développer.

Les horaires de travail doivent être plus flexibles. Pour encourager les couples à avoir des enfants, il faut les aider à trouver un bon équilibre entre leur travail et leur vie de famille. Il en va de même pour que les seniors travaillent plus longtemps. Ainsi, les entreprises pourront profiter de leur connaissance et de leur expérience. Il en découle une productivité accrue et une satisfaction des salariés. La productivité accrue ne signifie pas qu'il faut travailler plus longtemps ou de manière plus développée, mais travailler de manière plus intelligente.

La contribution de la technologie et de l'innovation technologique ne doit pas être oubliée. Les nouvelles technologies de la communication sont très importantes. Ces NTC permettent de communiquer de différentes manières. Il est important que tout le monde ait accès à l'informatique en général. Les personnes âgées doivent pouvoir discuter avec leurs petits-enfants qui sont à l'étranger, par exemple en utilisant Skype, ou contacter l'administration par le biais d'Internet..

En allant une étape plus loin, les NTC peuvent permettre à certaines personnes de vivre seules chez elles plutôt que dans des institutions. Le Noord-Brabant (NL) a développé des maisons intelligentes et automatisées qui permettent ce suivi à distance.

M. Andreasson profite de l'occasion pour parler d'une Conférence qui aura lieu le 29 octobre à Bruxelles. L'Europe peut être plus compétitive, en exportant des produits de soins dans d'autres pays et dans d'autres régions.

Mme Sabban remercie Martin Andreasson d'avoir remplacé Constantin Ostaficiuc et d'avoir présenté avec vigueur les travaux de la Commission 2. Elle considère avec beaucoup de fierté que l'avenir de la Commission 2 est assuré.

Mme la Présidente mentionne une publicité qu'elle souhaiterait relayer. Il s'agit d'une personne pressée se garant sur une place de parking réservée aux handicapés : « *Puisque tu prends ma place, prends mon handicap !* ». Elle demande à ce que la Commission 2 se mette en rapport avec le publicitaire.

Les maisons intelligentes sont un sujet majeur. La population vieillit, les gens sont de plus en plus âgés, mais ils participent activement à la vie de la société. Cela engendre beaucoup de problèmes économiques et sociaux mais aussi des problèmes liés au lieu d'habitation.

Mme Sabban souhaite que l'Assemblée des Régions anticipe « la crise des seniors ». L'ARE doit être dans les propositions, et pas simplement dans le débat.

M. Trémouille signale que le Limousin est en train de reprendre une opération qui existe d'ores et déjà en Belgique sur des logements intergénérationnels, pour rompre l'isolement des personnes âgées, permettre aux jeunes couples de vivre avec eux tout en se rendant des services réciproques.

M. Olin (Central Finland -FIN) rappelle que le vieillissement de la population a démarré à la moitié du siècle précédent, suite aux avancées technologiques, progrès techniques, progrès thérapeutiques et médicaux. C'est un enrichissement. Il ne faut surtout pas voir le vieillissement de la population comme un problème, mais comme un enrichissement. Les seniors ont des connaissances et un savoir-faire dont les jeunes peuvent profiter. Ce sujet doit être approfondi.

M. Andreasson approuve entièrement ce propos. Le vieillissement n'est pas un problème, c'est même un grand succès, mais il ne faut pas laisser les personnes âgées entièrement seules dans la dernière phase de leur vie. Vivre une vieillesse digne signifie peut-être aussi rester en activité le plus longtemps possible.

Mme Sabban se félicite qu'un débat sans retenue et sans gêne ait été mené au sein du Bureau, parce l'Assemblée des Régions d'Europe doit être force de propositions en la matière.

XIII.) Comité permanent sur l'égalité des chances : les violences faites aux femmes

Mme Sabban indique qu'un débat a été posé lors du Comité permanent qui a eu lieu le matin même. Elle regrette que Monica Carlsson n'ait pas été invitée à y participer.

L'égalité des chances concerne non seulement les femmes, mais aussi les handicapés.

Mme Sabban veut faire en sorte qu'une transversalité existe dans les Commissions de l'ARE sur ces questions d'égalité. Elle indique qu'Håkan Sandgren a proposé qu'un ou deux rapporteurs dans chacune des Commissions puissent rapporter sur ces questions d'égalité non seulement au Bureau, mais aussi aux Comités permanents. Sur cette question, à Fribourg, il avait même été question de renforcer le groupe Egalité des chances et de le transformer en Comité permanent. Mme Sabban sait que la création des Commissions et des Comités est une question un peu taboue au sein de ce Bureau. Elle

promet un réel débat sur l'organisation de l'ARE dans l'année qui suit l'Assemblée Générale de Belfort.

Mme Carlsson, la Présidente de l'Observatoire du genre de l'ARE, rappelle l'utilité de ce groupe. L'accent a été mis cette année sur la violence contre les femmes. En coopération avec l'Institut belge de l'égalité entre les hommes et les femmes, l'Observatoire des genres de l'ARE a organisé un séminaire introductif le 28 mai à Bruxelles, permettant aux régions de s'informer au plus près des activités des Institutions européennes en la matière. Elles ont ainsi reçu une expertise très précieuse du lobby des femmes européennes et de l'Institut de légalité entre les hommes et les femmes. L'Île-de-France et Murcia en Espagne ont également fait montre de leurs bonnes pratiques en la matière.

L'Observatoire des genres va continuer à s'intéresser à ce sujet et va faire le lien avec la violence domestique et les enjeux de santé publique, sans oublier la dimension prévention et le traitement de ceux qui agissent violemment. L'Observatoire travaille également sur d'autres projets pour l'avenir.

Les statuts de l'ARE doivent accorder une importance très claire et promouvoir concrètement cette égalité des chances entre les hommes et les femmes – comme stipulé dans la déclaration de Kiruna (S) en 2006. Mme Carlsson pense qu'il n'existe pas de démocraties européennes réellement modernes sans égalité des genres et qu'il faut donc se battre contre la sous représentation de femmes élues à l'ARE, parce que c'est un obstacle sérieux à la légitimité démocratique de cette organisation politique.

Le Secrétariat général doit veiller aussi à élaborer des propositions pour que les différentes nationalités soient clairement et également représentées à la présidence de l'ARE. Ces mêmes efforts d'internationalisation du secrétariat doivent également être déployés pour l'égalité des chances et la parité à la présidence.

L'ARE a toujours été un promoteur de la participation des régions dans la politique européenne. Il faut que l'égalité des hommes et femmes s'ajoute à cette liste de revendications. L'égalité de traitement des hommes et des femmes au sein de l'Union européenne est une condition sine qua non pour une réelle démocratie.

Il faut aussi veiller à ce que cette approche soit multidisciplinaire et transversale. C'est pourquoi l'Observatoire travaille déjà en relation étroite avec les Commissions 1 et 3 et les organes institutionnels de l'ARE. L'égalité de traitement entre les hommes et les femmes doit vraiment être intégrée à toutes les activités de l'ARE. Il faut veiller à ce que tout partenariat et tout programme de l'AER intègre cette dimension d'égalité des genres.

Mme Carlsson conclut donc qu'il faudrait qu'un Comité permanent égalité des hommes et des femmes soit intégré directement au Bureau de l'ARE. Elle espère que le Bureau de l'ARE soutiendra cette proposition, pour qu'elle soit soumise au vote à l'Assemblée Générale de Belfort.

Selon M. Vorburger (St. Gallen -CH), l'égalité des chances ne doit pas seulement concerner les femmes, mais également les minorités. Cela fait d'ailleurs partie intégrante des constitutions de tous les Etats membres du Conseil de l'Europe. Par ailleurs, il rappelle que l'ARE est une organisation de lobbying pour toutes les affaires régionales au niveau européen. Il rappelle les structures de l'ARE, organisées en trois Commissions et deux Comités permanents. Il ne comprend pas pourquoi il est nécessaire de créer un troisième Comité permanent pour un sujet aussi évident. D'après les documents allemands, ce serait un problème financier. Dans ce cas, il faut juste créer un poste budgétaire nouveau. Pour promouvoir la parité, M. Vorburger suggère un changement statutaire allant dans ce sens. Par les statuts, les régions adhérentes s'engagent à faire de ces questions d'égalité une profession de foi, et cela n'alourdirait pas les structures en créant un troisième Comité permanent.

M. Kirk (Hampshire -UK) pense que le fait d'ancrer ce point dans les statuts n'y suffirait pas. Il suggère de retenir « l'égalité des chances » comme terme générique et général à ce Comité permanent. Il propose donc que le Bureau formule une recommandation à l'Assemblée Générale pour la création d'un Comité permanent pour toutes les questions d'égalité dans lequel figureraient des représentants des trois Commissions ainsi que des personnes ayant une certaine expertise en la matière.

Brian Greenslade, Président du Comité permanent sur la surveillance et l'évaluation, est d'accord avec cette recommandation, tout en veillant à ce que le budget reste équilibré.

M. Sandgren, Président de la Commission 1, soutient aussi cette proposition.

Mme Höglund (Värmland -S) s'exprime au nom de la majorité politique de Värmland qui salue également l'initiative de transformer cet Observatoire des genres en Comité permanent au sein de l'ARE, sous la responsabilité directe du Bureau. En revanche, ce Comité permanent ne devrait avoir aucun lien direct avec les différentes Commissions, pour conserver son statut autonome et indépendant.

M. Kirk (Hampshire -UK) rassure Mme Höglund sur ce point, puisqu'un Comité permanent sous la responsabilité directe du Bureau ne sera rattaché à aucune Commission.

Mme Sabban précise qu'elle interpellera tous les Présidents des 270 régions membres de l'ARE sur cette question. Selon elle, les inégalités entre les hommes et les femmes ne relèvent pas d'une question budgétaire. Il en va de même pour les handicapés. C'est une question politique, qui doit être traitée par des politiques. Elle considère que c'est un progrès pour l'ARE. Elle demande donc à Pierre Meyer de réunir, en marge du Bureau, Ulla Höglund, David Kirk, Monica Carlsson, Håkan Sandgren, Brian Greenslade et Rolf Vorburger pour réfléchir à la meilleure formulation à faire à l'Assemblée Générale pour cette recommandation et souhaite revenir sur ce sujet le lendemain, lors du point portant sur les statuts.

Mme la Présidente suspend la séance et invite les participants à la rejoindre pour un dîner officiel sur la reconstitution d'un vaisseau de la Compagnie suédoise des Indes.

XIV.) Sujet d'intérêt général – Groupe de travail sur les statuts et le règlement intérieur : présentation du projet pour adoption à l'Assemblée Générale

Mme Sabban rouvre la séance et passe immédiatement la parole à Pierre Meyer à qui elle avait confié le soin de constituer un groupe de travail sur l'égalité des chances.

M. Meyer pense qu'il convient d'aborder la question du groupe égalité des chances hommes/femmes en la liant aux statuts.

Il commence par dire quelques mots sur le travail effectué pour la mise à jour des statuts. La décision de constituer un groupe ad hoc a été prise à Fribourg. Des propositions écrites ont été recueillies pendant le mois d'août et une réunion s'est tenue le 3 septembre. Lors de cette réunion, de manière classique, une révision des versions allemande, anglaise et française des statuts actuels a été faite. L'objectif est d'adapter les statuts de l'Assemblée des Régions d'Europe et son règlement intérieur aux exigences d'aujourd'hui et de demain.

Beaucoup de points sont en discussion. La synthèse sera faite dans les semaines qui viennent, avant l'Assemblée Générale.

Les statuts sont la constitution de l'Assemblée des Régions d'Europe. On doit y trouver les principes fondamentaux que les régions se fixent pour elles-mêmes. Par exemple, les

statuts de l'ARE encouragent fortement les régions à appliquer strictement le principe d'égalité hommes/femmes. C'est une règle philosophique générale.

Les statuts sont rigides car ils sont déposés au tribunal. En revanche, le règlement intérieur se change de manière beaucoup plus souple. Il est préférable d'inscrire certaines propositions dans le règlement intérieur, comme par exemple ce qui concerne les élections.

Pierre Meyer fait une proposition sur la mise en place d'un Comité permanent égalité des chances hommes/femmes, émanant du groupe de travail constitué la veille. Ce Comité permanent rapporterait directement au Bureau de l'Assemblée des Régions d'Europe. Son Président ou sa Présidente serait membre du Présidium. Le Comité permanent disposerait de délégués dans chaque Commission. Ce thème serait abordé non pas comme étant parfaitement défini au départ, mais comme une préoccupation permanente et transversale. Ce serait inscrit dans les statuts.

Il conviendra de voir ensuite comment l'Assemblée des Régions d'Europe s'organise pour traiter le sujet.

Mme Sabban remercie Pierre Meyer et le groupe de travail puis ouvre le débat.

M. Vorburger (St. Gallen -CH) continue à objecter la mise en place d'un Comité permanent égalité des chances. L'ARE, qui est très percutante à l'heure actuelle, n'a pas besoin d'une structure supplémentaire. Même si le sujet est politiquement très important, il n'est pas primordial pour une organisation traitant du régionalisme et pour une organisation aussi politique que l'ARE. Il se rangera toutefois à la majorité.

M. Kirk (Hampshire -UK) fait observer a contrario que c'est un sujet très politique, intrinsèquement lié au régionalisme et au niveau de gouvernance de l'ARE. Il se déclare en faveur de la proposition de Pierre Meyer.

M. Greenslade juge effectivement que la proposition émise est digne d'être soutenue.

M. Watson (West Sussex -UK) appuie en ce sens, mais souligne que l'égalité des chances ne doit pas se concentrer uniquement sur l'égalité des genres qui risquerait de mener l'ARE à un système de quota et donc à une perte d'expertise.

M. Olin (Central Finland -FIN) constate que l'ARE a 15 ans de retard sur le sujet de l'égalité et de la parité, même si elle a été présidée par une femme à deux reprises. Il reste beaucoup d'effort à fournir pour impliquer plus les femmes dans les activités de l'ARE. Selon lui, personne ne pourra s'opposer à ce Comité permanent, parce que cela signifierait que l'ARE est contre l'égalité.

Mme la Présidente est pour une parité qualitative, et non une parité quantitative. Elle part du principe que les travaux doivent servir aux autres. Quand le groupe Egalité des chances assiste à des réunions dans d'autres assemblées, il doit pouvoir parler au nom du Bureau. Pour ce faire, la solution du Comité permanent, membre du Bureau et du Présidium est le concept idéal.

Le fait d'avoir un Comité permanent supplémentaire n'ajoute pas une autre structure, puisque l'équipe existe déjà notamment avec Stéphane Cools et Monica Carlsson. Mme Sabban projette même à l'horizon de deux ans de proposer à l'Assemblée Générale de faire travailler les Commissions sur toutes les inégalités. Elle trouve le périmètre des Commissions assez restrictif, ne permettant pas d'avoir une vue suffisamment large des problèmes posés par la progression des sociétés.

La proposition de Pierre Meyer est adoptée à la majorité.

XV.) Ecole d'été

M. José Alberto Comas, Directeur de la Fondation « Agua y Progreso », remplace Rafael Ripoll pour exposer ce point.

Il remercie au préalable l'Assemblée des Régions d'Europe d'avoir tenu l'école d'été à Valence, avec 250 participants pour développer et porter les meilleures pratiques pour la gestion durable de l'eau en Europe. L'eau est une priorité pour la région de Valence.

Il s'agit d'augmenter la prise de conscience sur le développement des ressources de l'eau et d'aider les administrations régionales à comprendre l'importance de créer une culture d'économie de l'eau européenne.

Des ateliers se sont tenus et un discours a été prononcé. Pendant la plénière, les discussions ont tourné autour de l'utilisation et de la situation de l'eau dans toute l'Europe. Les participants pouvaient proposer des idées touchant à la question de l'eau. Trois groupes ont été créés : la gestion de l'eau ; l'eau et le changement climatique ; la gouvernance de l'eau et la communication.

Après une semaine d'échanges d'idées et de contacts intenses, les participants ont identifié un certain nombre de facteurs cruciaux qui devaient être traités pour développer une culture de l'économie de l'eau.

Il faut d'abord rassembler toutes les données pertinentes sur la gestion des nappes phréatiques et faire une analyse complète des risques, y compris les répercussions de l'environnement, avant tout projet d'infrastructure. Il s'agit aussi d'augmenter la prise de conscience de l'importance de l'eau parmi la population. Les problèmes climatiques impliquent l'eau. Sa gestion sera l'un des points les plus importants en termes de stratégie d'adaptation. Les régions européennes ont la responsabilité de se soutenir et de se développer pour s'adapter aux changements climatiques.

L'ARE a un projet de charte sur l'eau. Le groupe de travail de l'eau de l'ARE recevra des idées et des suggestions qui seront développées par les participants de l'école d'été.

M. José Alberto Comas conclut son exposé en indiquant que le gouvernement de Valence est prêt à expliquer aux membres de l'ARE toute sa gestion de l'eau.

M. Valentin (Kärnten -A) rappelle que la région de Kärnten délègue depuis plusieurs années un groupe de jeunes à cette université d'été de l'ARE. Cette délégation a fait un rapport suite à l'université d'été dans lequel elle mentionne que l'organisation était parfaite. Le programme a également été jugé excellent, parce que toutes les interventions étaient très ciblées sur la pratique. En revanche, le programme était trop dense. Les interventions se sont enchaînées trop rapidement et certaines discussions ont été étouffées.

M. Vorburger (St. Gallen -CH) abonde dans ce sens. Il rappelle que l'université d'été de 2010 sera organisée par St. Gallen et Thurgovie. Le sujet général portera sur la mobilité, mais le Comité organisationnel le subdivisera en plusieurs thématiques (transport en commun, aménagement des transports...). C'est une organisation conjointe de deux régions qui prouve l'étroite coopération que les cantons Suisse entretiennent. St. Gallen, Zurich et la Thurgovie vont participer financièrement. M. Vorburger remercie d'ores et déjà les régions qui se sont déjà impliquées dans le comité organisationnel et appelle les autres régions à leur prêter main forte, notamment en envoyant des délégués ou des experts.

Mme Sabban indique que les remarques des jeunes seront prises en compte. Elle a procédé à l'ouverture de cette université d'été et remercie encore la région de Valence. Par ailleurs, elle prend l'engagement, devant le Bureau, d'ouvrir l'université d'été 2010.

XVI.) Forum Eurodyssée à Amiens

(Néant)

XVII.) Rapport sur Eurodyssée

(Néant)

XVIII.) Mobilité internationale des Jeunes (LOJIQ) – coopération avec le Québec

Mme Sabban constate que la mobilité des jeunes est souvent et surtout liée à l'emploi. Toutes les régions européennes sont touchées par le chômage des jeunes. C'est pourquoi, avec une délégation, elle s'est rendue au Québec, pour signer une déclaration d'entente avec LOJIQ, une association qui permet à plus de 400 jeunes issus des régions d'Europe de se déplacer au Québec et y apprendre un métier ou avoir des références. Parallèlement, le Québec aura besoin de 700 000 personnes pour combler des postes de travail. C'est pourquoi il fait appel aux jeunes Européens. Cet accord sera concrétisé lors de l'Assemblée Générale à Belfort.

XIX.) Assemblée Générale

M. Klipp, Secrétaire général de l'ARE, donne des informations pratiques sur la prochaine Assemblée Générale qui aura lieu à Belfort (F) les 26 et 27 novembre, sur invitation de la région de Franche-Comté. Au préalable, le Bureau se réunira l'après-midi du 25 novembre.

L'Assemblée Générale est soutenue par la région Franche-Comté, mais également, et pour la première fois par un sponsor, GE Energy Europ dont le centre de recherche est à Belfort. C'est un projet pilote de part et d'autre dont il faudra tirer un retour d'expérience. Il convient d'être prudent et de ne surtout pas donner une impression de corruption ou de pots-de-vin.

M. Klipp détaille l'ordre du jour, qui est encore sujet à modification.

Mme Sabban remercie Klaus Klipp pour cet important travail de préparation. Elle informe qu'elle a été saisie par la Présidente de Franche-Comté, qui a reçu quelques remarques de la part de Bruxelles sur le fait d'avoir un sponsor exclusif. Mme Sabban mentionne qu'elle a été elle-même surprise sur l'ordre du jour de plus voir le logo de General Electric que celui de l'Assemblée des Régions d'Europe ou de la Franche-Comté. Cela lui pose problème, d'autant qu'il existe en France des règles sur le fonctionnement des partis politiques et des fonds publics. Elle rappelle que les régions françaises sont entrées en campagne électorale depuis le mois de septembre.

Elle pense qu'une reprise en main doit être effectuée et elle souhaite rencontrer GE. Elle rappelle que les Assemblées Générales et les Bureaux sont toujours à la charge des hôtes et elle ne voudrait pas que la Présidente de la Franche-Comté soit mise en difficulté sur ces questions.

Mme Sabban rappelle que la Conférence de Copenhague se déroulera un mois après l'Assemblée Générale de Belfort. Elle souhaite que l'Assemblée des Régions d'Europe fasse une déclaration très forte. Les régions peuvent créer de l'emploi du fait de ce changement climatique.

M. Beelen (Wallonie -B) craint que sa région fasse « chaise vide » à l'Assemblée Générale si le partenariat avec GE n'est pas clarifié.

M. Olin (Central Finland -FIN) propose de trouver d'autres sponsors pour diluer cette prédominance.

M. Albayrak (Istanbul -TR) pense qu'il faudrait demander au Secrétaire général quels sont les termes du contrat passé avec GE. Ainsi, il serait plus aisé de décider s'il faut le maintenir ou pas et de lui rappeler les règles. Le sponsoring lui semble être une bonne idée, à condition qu'il soit gagnant pour les deux parties prenantes.

Mme Sabban retient la proposition de M. Olin d'ouvrir le partenariat à d'autres sponsors, notamment dans le cadre des thèmes qui ont été choisis.

Mme Allegrini-Simonetti (Corse -F) s'inscrit dans la démarche de la Présidente, pour un éclaircissement termes du contrat. Elle n'est pas contre le fait d'avoir recours à d'autres sponsors, à condition que la négociation soit équitable.

M. Watson (West Sussex -UK) remarque qu'il ne faut pas perdre de vue que c'est l'Assemblée Générale de l'ARE, mais qu'il est normal, pour garder leur appui, de permettre à GE d'apposer son logo à condition de ne pas lui donner trop d'importance.

Mme Sabban en est parfaitement d'accord.

XX.) Budget et état des adhésions

M. Wuthrich-Pelloli, Vice-président et Trésorier, remarque que le nombre de membres et donc les recettes restent stables et que le prochain exercice pourra être abordé sereinement. Par ailleurs, grâce à l'indexation de la cotisation au taux d'inflation moyen de l'Union européenne, le « pouvoir d'achat » de l'ARE se maintient. L'ARE garde donc sa capacité d'action pour l'année prochaine.

Les cotisations douteuses sont certes un risque, mais il est pris en compte dans l'établissement du projet de budget. A cet effet, des provisions sont constituées pour garder une marge de manœuvre dans le cas où certaines cotisations ne rentreraient pas. Néanmoins, le retard ou le non-versement des cotisations est très regrettable. Actuellement, les cotisations douteuses se chiffrent à quelque 370 000 €. Selon M. Wuthrich-Pelloli, il faudrait s'occuper individuellement de chaque cotisation en retard.

M. Wuthrich-Pelloli indique que le détail de toutes les recettes et dépenses est dans les documents et que des commentaires sont portés sur les différents postes. Il tient à remercier le Secrétaire général et toute son équipe de l'avoir aidé à établir cet avant-projet de budget.

En toute conviction, M. Wuthrich-Pelloli soumet cette proposition de budget 2010 à l'approbation des membres du Bureau pour pourvoir ensuite le recommander à l'Assemblée Générale pour approbation.

M. Wuthrich-Pelloli observe que le budget actuel permet de garantir un certain statut quo de projets et d'activités. Pour être plus ambitieux, il faudrait que les adhérents à l'ARE soient plus nombreux. Enfin, M. Wuthrich-Pelloli incite à mieux cibler les dépenses ou plutôt à restructurer les postes budgétaires pour dépenser l'argent là où sont les priorités.

Mme Sabban ne souhaite pas que le terme « cotisations douteuses » soit employé car il a une connotation particulière.

M. Klipp explique que ce sont des cotisations mises en position douteuse pour que l'argent ne soit pas dépensé. Elles peuvent tout à la fois être payées ou pas. Ces « cotisations douteuses » sont positionnées depuis dix ans dans le budget.

Mme Sabban demande à les nommer « cotisations en attente de règlement ».

Pierre Meyer (Alsace -F) rappelle que plusieurs situations sont possibles.

– Certains partenaires de région n'ont pas de crédits de paiement au premier semestre. Ils ne peuvent pas payer avant le mois d'août ou de septembre. Ce sont presque des cotisations garanties.

– Certaines cotisations sont en retard, voire très incertaines. Elles ne seront peut-être jamais payées.

Il faut clarifier ce point dans les statuts ou dans le règlement intérieur. Si les cotisations ne sont pas payées pendant un certain temps, les régions et les partenaires s'excluent automatiquement puisqu'ils n'ont plus droit de vote.

M. Olin (Central Finland -FIN) est d'accord avec Mme Sabban pour changer de terminologie. Par ailleurs, 370 000 € lui semblent être un montant trop important. Il demande au Vice-président Trésorier ce qu'il compte faire pour percevoir cet argent. M. Olin veut également savoir à partir de combien d'années d'arriérés les membres perdent leur droit de vote à l'Assemblée Générale.

M. Kirk (Hampshire -UK) rejoint Pierre Meyer et pense qu'il serait bon de faire une distinction dans le budget des différents cas évoqués. Selon lui, chaque région pourrait relancer celles qui lui sont proches et leur demander de verser leurs cotisations.

Du fait de la crise, Mme Sabban craint que certaines régions ne mettent pas au premier plan leur adhésion à l'ARE. Il faudra en tenir compte, notamment sur les budgets à venir.

Par ailleurs, il faut faire adhérer de nouvelles régions. Mme Sabban souhaite donc renforcer le rôle du Secrétaire général en ce sens. C'est sa priorité : il doit pouvoir rencontrer des régions et contracter leur adhésion. Dans l'immédiat, ses autres activités l'obligent à minimiser ce rôle. C'est pourquoi, Mme Sabban souhaite que Pierre Meyer l'aide sur les dossiers de fond. Ils travaillent déjà beaucoup ensemble.

M. Wuthrich-Pelloli trouve qu'il serait effectivement bon de subdiviser le poste en « cotisations en attente », versées en septembre, et « cotisations à risque ». Il va analyser plus finement les raisons du retard de paiement.

Il faudrait en effet déterminer quel adhérent serait le plus prédestiné à aborder une région qui ne paye pas sa cotisation. Il faudrait que ce soit quelqu'un disposant d'un réseau de contacts pour aborder la région en question.

Il faut toujours vérifier que l'équipe n'a pas changé et analyser quelle est la priorité politique avant d'exclure une région. Tout retard a toujours une explication et doit être regardé de manière très individuelle.

M. Meyer (Alsace -F) rappelle que les régions qui veulent se retirer de l'ARE peuvent le faire de deux manières : en écrivant une lettre officielle en recommandé ou en ne payant pas ses cotisations. Ce dernier cas est heureusement très rare.

Il a remarqué que certains Présidents de région demandaient à réduire leur nombre de cotisations auprès des organismes et qu'ils incitaient à prendre les moins chères. Il est donc très important que l'ARE fasse du marketing.

M. Sandgren demande des précisions sur les « Autres services extérieurs ».

M. Klipp lui répond qu'ils permettent des actions ciblées de l'ARE. Ce peut être par exemple pour lancer des actions ciblées pour le vingt-cinquième anniversaire de l'ARE.

M. Klipp confirme effectivement que la plupart des régions qui veulent quitter l'ARE font une lettre recommandée. Très souvent, les régions ne payent pas leur cotisation par

manque d'information et manque de relations entre les fonctionnaires et les élus de la région. D'après lui, il suffit d'expliquer la mission de l'ARE pour que les gens s'engagent. C'est réellement une question de communication. Le Comité permanent sur la surveillance et l'évaluation de la veille en a discuté : il est nécessaire d'avoir des ambassadeurs de l'ARE qui distribuent les informations dans les régions et motivent leurs collègues et les élus.

M. Kirk (Hampshire -UK) trouve Klaus Klipp très généreux envers les régions où la mentalité de paiement fait défaut. Les autres régions devraient connaître celles qui ne payent pas pour leur « mettre la pression ».

Mme Sabban souhaite travailler en bonne harmonie. Le but de l'ARE est d'aller vers d'autres régions. C'est de par la qualité des débats et la façon dont sont organisés les Bureaux et les Assemblées générales que les régions auront envie d'adhérer. Elle rappelle qu'elle a demandé à ce que Klaus Klipp soit renforcé dans ce rôle. Elle ne souhaite pas que certaines régions se retirent du fait de la crise. Si l'ARE leur apporte des éléments essentiels à leur activité régionale, elles resteront et contribueront aux débats. Cette question est centrale.

Mme Sabban renouvelle sa confiance totale à Urs Wüthrich-Pelloli. Elle souhaite faire une réunion très rapidement avec Pierre Meyer, Urs Wüthrich-Pelloli et Klaus Klipp. Elle ne voit pas de meilleurs ambassadeurs que les membres du Bureau, voire les membres de l'Assemblée des Régions d'Europe. Elle fera une proposition en ce sens au Bureau qui se tiendra juste avant l'Assemblée Générale de Belfort.

Le budget est adopté à l'unanimité.

XXI.) Compte-rendu des missions depuis le dernier Bureau

En préambule, M. Klipp, Secrétaire général de l'ARE, demande à ce que le questionnaire qui a été déposé sur table soit rempli par un responsable de l'énergie dans les différentes régions. Ce sera une base de travail pour la politique énergétique de l'ARE.

Il rappelle également qu'une conférence sera organisée les 15 et 16 avril par l'ARE et quelques institutions russes. M. Klipp a prévu d'y réunir 20 régions russes qui ont des ressources humaines et pécuniaires consistantes. Klaus Klipp souhaite être présent avec une délégation de personnes compétentes pour présenter l'ARE et démarrer le plus de projets concrets possibles entre des régions d'Europe de l'Ouest et des régions russes. Ce ne seront pas seulement des discussions politiques, mais aussi une coopération technique. C'est le résultat d'un travail de longue haleine entamé avec la Russie. M. Klipp demande aux membres du Bureau de bien vouloir l'avertir de leur présence.

Au mois de février, une rencontre a été organisée avec l'ambassadeur de France à Moscou, qui a appris à la délégation qu'une opération entre la Rhénanie du Nord-Westphalie (D) et Samara (RUS) avait été mise en œuvre. Ensuite, la délégation est allée auprès des entrepreneurs et des PME-TPME. Ils ont comparé les statistiques d'exportation. Depuis, il existe des liens très forts entre Samara et la Rhénanie du Nord-Westphalie. Ce pourrait être le démarrage d'une forte coopération avec des régions russes. C'est bien entendu ouvert à toutes les régions membres de l'ARE.

Mme Sabban reprend la parole pour expliquer que beaucoup de régions russes seraient intéressées de travailler aux côtés de l'ARE, dans le cadre de l'approche européenne. Elle souhaite que les Présidents des Commissions 1 et 3 et que la Vice-présidente de la Commission 2 l'accompagnent dans cette délégation, ainsi que les membres des Comités permanents. Mme Sabban veut que cette mission réussisse.

M. Klipp rappelle qu'il est allé les 28 et 29 mai à Poznań (PL) pour une fête de commémoration. Cela lui a donné l'occasion de parler de l'ARE.

Le 28 juin, il s'est rendu à l'Association des Régions où il a été question de satellites pouvant contribuer à une meilleure politique énergétique.

Début juillet, il est allé à Guria (GE). L'idée est d'amener les régions d'Europe occidentale à parler du tourisme, de l'agriculture et du développement rural. En Géorgie, l'énorme potentiel touristique et agricole n'est pas encore exploité. Il leur faut introduire des méthodes plus modernes de production pour améliorer la rentabilité et la productivité. M. Klipp lance un appel à ceux qui auraient un centre de formation ou qui auraient procédé à des réformes agricoles ou à l'introduction de nouvelles technologies dans le monde agricole pour rejoindre la délégation.

Enfin, le 21 août, M. Klipp était à Moscou.

Clôture de la réunion

Avant de lever le Bureau de l'ARE, Mme Sabban remercie les hôtes de cette réunion pour leur accueil exceptionnel, les interprètes et tous les collaborateurs de l'ARE.